



COMMUNE DU VERDON-SUR-MER

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES  
AU COURS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 31 OCTOBRE 2022

N° de délibération	Objet de la délibération	Vote
D/ 68-10-22	Article L.2122.22	Approuvée
D/ 69-10-22	Comblement du forage de Grands Maisons	Approuvée
D/ 70-10-22	Reprise de provision	Approuvée
D/ 71-10-22	Enfouissement du réseau électrique basse tension avenue de la plage	Approuvée
D/ 72-10-22	Acquisition des parcelles AA 15 et AA 12c	Approuvée
D/ 73-10-22	Modification du tableau des effectifs	Approuvée
D/ 74-10-22	Sport vacances : demande de subvention au Conseil Départemental	Approuvée
D/ 75-10-22	Ecole multi sports : demande de subvention au Conseil Départemental	Approuvée
D/ 76-10-22	Autorisation de signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) accordée à M. le Maire	Approuvée
D/ 77-10-22	Soutien du Conseil Municipal à la motion de la Fédération des Grands Vins de Bordeaux en soutien à la viticulture	Approuvée

Publié le 03 Novembre 2022.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VERDON-SUR-MER**

L'an deux mille vingt-deux, le 31 octobre, le Conseil Municipal de la commune du Verdon-sur-Mer dûment convoqué, s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de Mme Christine GRASS, Maire-adjointe.

Nombre de Conseillers en exercice : 15  
Nombre de Conseillers votants : 15

Nombre de Conseillers présents : 11  
Date de convocation du Conseil Municipal :  
24 octobre 2022

**Présents** : Christine GRASS - Francis CAUDERLIER - Alain PONTENS - Bernard AUGÉARD – Fanny FULLOY – Alain DALMAZZO – Émilie ENNELIN - Marie-Christine LARTIGAU - Pascal GUILLET – Bernard VINQUOY – Pauline PAUTHIER

**Absents excusés** : Jacques BIDALUN (proc. à C. GRASS) – Adèle COSTE (proc. à F. FULLOY) – Bernard ESCHENBRENNER (proc. à F. CAUDERLIER) – Claudine PERTUISOT (proc. à A. PONTENS)

**Secrétaire** : Francis CAUDERLIER

**D/ 68-10-22 Décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Mme GRASS informe le Conseil Municipal, en application des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des Collectivités Territoriales, des documents que M. le maire a pu être amené à signer par la délégation donnée lors du conseil municipal du 25 mai 2020.

- **Marché de travaux de voirie rue Edouard Costes**  
Conformément à la délibération 46-05-22 en date du 2 mai 2022, un marché à procédure adaptée a été publié pour des travaux de voirie rue Edouard Costes.

Deux entreprises ont soumissionné. Le bureau d'études AMEAU a procédé à l'analyse des offres et a ensuite présenté à la commission d'appel d'offres le classement à l'issue de la phase de consultation.

La société SARRAZY TP s'est avérée la mieux-disante et a été retenue pour un montant de 157.675,80 € HT (189.210,96 € TTC) – marché signé le 12 octobre 2022.

Le Conseil municipal PREND ACTE de cette information.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

La Maire-adjointe



Christine GRASS

Le secrétaire de séance

Francis CAUDERLIER

publié le 03 novembre  
2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VERDON-SUR-MER**

L'an deux mille vingt-deux, le 31 octobre, le Conseil Municipal de la commune du Verdon-sur-Mer dûment convoqué, s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de Mme Christine GRASS, Maire-adjointe.

Nombre de Conseillers en exercice : 15  
Nombre de Conseillers votants : 15

Nombre de Conseillers présents : 11  
Date de convocation du Conseil Municipal :  
24 octobre 2022

**Présents** : Christine GRASS - Francis CAUDERLIER - Alain PONTENS - Bernard AUGÉARD – Fanny FULLOY – Alain DALMAZZO – Émilie ENNELIN - Marie-Christine LARTIGAU - Pascal GUILLET – Bernard VINQUOY – Pauline PAUTHIER

**Absents excusés** : Jacques BIDLUN (proc. à C. GRASS) – Adèle COSTE (proc. à F. FULLOY) – Bernard ESCHENBRENNER (proc. à F. CAUDERLIER) – Claudine PERTUISOT (proc. à A. PONTENS)

**Secrétaire** : Francis CAUDERLIER

## **D/ 69-10-22 Comblement du forage de Grands Maisons**

Par délibération en date du 5 juillet 2021, il a été décidé de procéder au comblement du forage de Grands Maisons. La commune est accompagnée sur ce dossier par le SMEGREG.

Le montant des travaux a été estimé à 60.000 € HT. Les crédits seront inscrits au BP 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** le lancement de la procédure de consultation
- **AUTORISE** M. le Maire, ou les adjoints dans l'ordre du tableau en cas d'absence de M. le Maire, à prendre toute décision concernant la passation, l'exécution, le règlement et toutes les pièces relatives à la consultation

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

**La Maire-adjointe**

Christine GRASS



**Le secrétaire de séance**

Francis CAUDERLIER



publié le  
03 Novembre 2022.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VERDON-SUR-MER**

L'an deux mille vingt-deux, le 31 octobre, le Conseil Municipal de la commune du Verdon-sur-Mer dûment convoqué, s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de Mme Christine GRASS, Maire-adjointe.

Nombre de Conseillers en exercice : 15  
Nombre de Conseillers votants : 15

Nombre de Conseillers présents : 11  
Date de convocation du Conseil Municipal :  
24 octobre 2022

**Présents** : Christine GRASS - Francis CAUDERLIER - Alain PONTENS - Bernard AUGÉARD – Fanny FULLOY – Alain DALMAZZO – Émilie ENNELIN - Marie-Christine LARTIGAU - Pascal GUILLET – Bernard VINQUOY – Pauline PAUTHIER

**Absents excusés** : Jacques BIDALUN (proc. à C. GRASS) – Adèle COSTE (proc. à F. FULLOY) – Bernard ESCHENBRENNER (proc. à F. CAUDERLIER) – Claudine PERTUISOT (proc. à A. PONTENS)

**Secrétaire** : Francis CAUDERLIER

## **D/ 70-10-22 Reprise de provision**

Par délibération en date du 6 avril 2021, le conseil municipal avait autorisé M. le Maire à émettre un mandat de 1.308,09 € au titre de la dépréciation des créances, à la demande du centre de gestion comptable.

Il convient aujourd'hui d'ajuster cette provision. Le centre de gestion comptable nous informe que cela représente à ce jour une reprise de provision pour dépréciation des comptes de redevables (c/ tiers 4911) de 622,69 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** M. le Maire à ajuster cette provision par l'émission d'un titre de recette de 622,69 € au compte 7817, c/ de tiers 4911.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

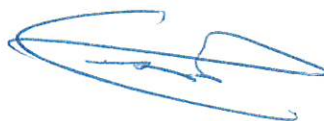
**La Maire-adjointe**

Christine GRASS



**Le secrétaire de séance**

Francis CAUDERLIER



Publié le 03 Novembre  
2022.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VERDON-SUR-MER**

L'an deux mille vingt-deux, le 31 octobre, le Conseil Municipal de la commune du Verdon-sur-Mer dûment convoqué, s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de Mme Christine GRASS, Maire-adjointe.

Nombre de Conseillers en exercice : 15  
Nombre de Conseillers votants : 15

Nombre de Conseillers présents : 11  
Date de convocation du Conseil Municipal :  
24 octobre 2022

**Présents** : Christine GRASS - Francis CAUDERLIER - Alain PONTENS - Bernard AUGÉARD – Fanny FULLOY – Alain DALMAZZO – Émilie ENNELIN - Marie-Christine LARTIGAU - Pascal GUILLET – Bernard VINQUOY – Pauline PAUTHIER

**Absents excusés** : Jacques BIDALUN (proc. à C. GRASS) – Adèle COSTE (proc. à F. FULLOY) – Bernard ESCHENBRENNER (proc. à F. CAUDERLIER) – Claudine PERTUISOT (proc. à A. PONTENS)

**Secrétaire** : Francis CAUDERLIER

## **D/ 71-10-22 Enfouissement du réseau électrique basse tension avenue de la Plage**

Par délibération en date du 4 octobre 2021, il a été décidé de lancer l'étude d'enfouissement de réseaux pour l'avenue de la Plage.

Le coût approximatif de l'opération est estimé à 170.000 € HT par Enedis, répartis sur deux opérations financières de 85.000 € chaque. Pour chaque tranche, les participations financières d'Enedis et du SIEM s'élèvent respectivement à 40% et 30% de 70.000 €, le dépassement financier de 15.000€ étant entièrement supporté par la commune. Le reste à charge pour la commune s'élève donc à 36.000 € par tranche.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le coût d'objectif de 170.000 € et le plan de financement ci-dessus
- **DONNE** son accord pour ces travaux
- **DELEGUE** la maîtrise d'ouvrage à Enedis
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser, sur émission d'un titre de recette du S.I.E.M. la participation de la commune

La délibération sera transmise au SIEM qui adressera le dossier au concessionnaire pour la suite à donner.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

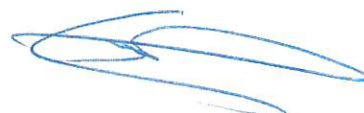
La Maire-adjointe

Christine GRASS



Le secrétaire de séance

Francis CAUDERLIER



publié le  
03 Novembre 2022



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VERDON-SUR-MER**

L'an deux mille vingt-deux, le 31 octobre, le Conseil Municipal de la commune du Verdon-sur-Mer dûment convoqué, s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de Mme Christine GRASS, Maire-adjointe.

Nombre de Conseillers en exercice : 15  
Nombre de Conseillers votants : 15

Nombre de Conseillers présents : 11  
Date de convocation du Conseil Municipal :  
24 octobre 2022

**Présents** : Christine GRASS - Francis CAUDERLIER - Alain PONTENS - Bernard AUGÉARD – Fanny FULLOY – Alain DALMAZZO – Émilie ENNELIN - Marie-Christine LARTIGAU - Pascal GUILLET – Bernard VINQUOY – Pauline PAUTHIER

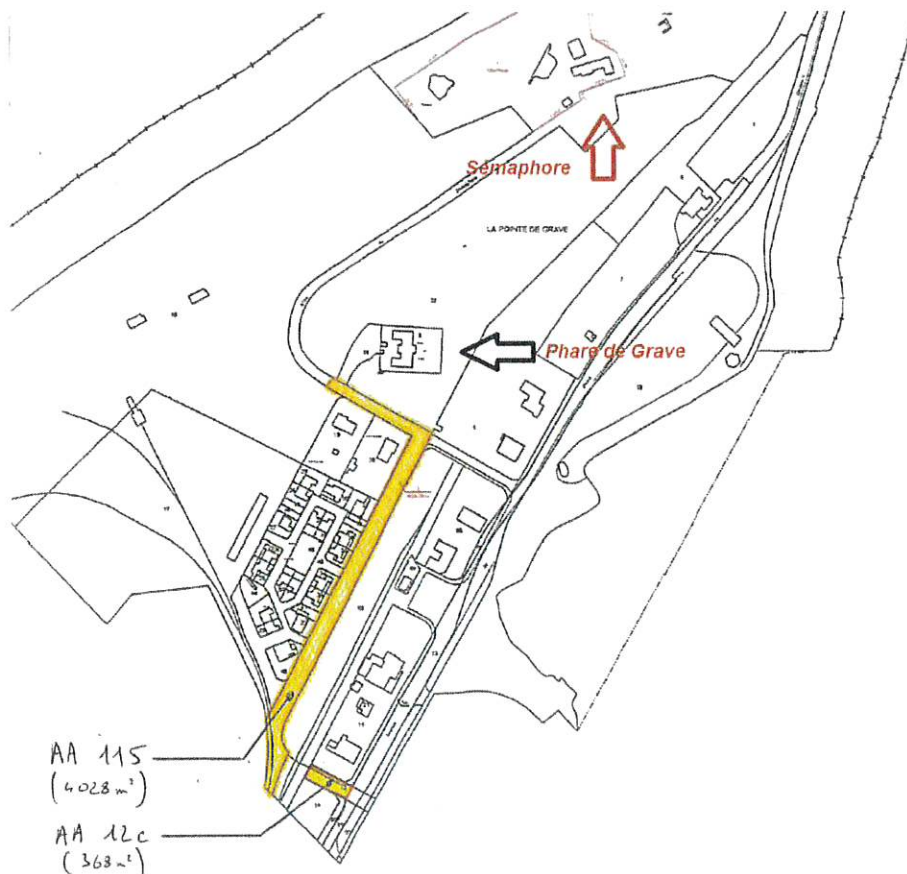
**Absents excusés** : Jacques BIDLUN (proc. à C. GRASS) – Adèle COSTE (proc. à F. FULLOY) – Bernard ESCHENBRENNER (proc. à F. CAUDERLIER) – Claudine PERTUISOT (proc. à A. PONTENS)

**Secrétaire** : Francis CAUDERLIER

**DI 72-10-22 Acquisition des parcelles AA 115 et AA 12c**

La route entre a RD 1215 et le Phare de Grave dépend de l'emprise militaire « Fort et Batterie annexe du Verdon » et concerne les 2 parcelles suivantes coloriées en jaune sur l'extrait du plan cadastral ci-dessous :

- Parcelle AA 115 d'une superficie de 4 028 m<sup>2</sup>
- Parcelle AA 12c d'une superficie de 368 m<sup>2</sup>



Les services de l'Etat, actuel propriétaire, proposent à la commune une cession, pour l'euro symbolique, de ces parcelles, destinées à être incorporées au domaine public communal. L'entretien de ces parcelles est déjà assuré par la commune ; cette cession n'entraînerait donc aucune contrainte supplémentaire.

Ces parcelles seront désaffectées du domaine public militaire et remises au Domaine aux fins de cession au profit de la commune, au titre du droit de priorité pour acquérir un bien de l'Etat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** l'acquisition des parcelles AA 115 et AA 12c,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette acquisition

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

**La Maire-adjointe**

  
Christine GRASS  


**Le secrétaire de séance**

  
Francis CAUDERLIER

Forme exécutoire des actes des autorités locales (loi 82-213 du 2 mars 1982). Acte de la commune du Verdon-sur-Mer.

public' le 03 novembre 2022.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VERDON-SUR-MER**

L'an deux mille vingt-deux, le 31 octobre, le Conseil Municipal de la commune du Verdon-sur-Mer dûment convoqué, s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de Mme Christine GRASS, Maire-adjointe.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers votants : 15

Nombre de Conseillers présents : 11

Date de convocation du Conseil Municipal :  
24 octobre 2022

**Présents** : Christine GRASS - Francis CAUDERLIER - Alain PONTENS - Bernard AUGÉARD – Fanny FULLOY – Alain DALMAZZO – Émilie ENNELIN - Marie-Christine LARTIGAU - Pascal GUILLET – Bernard VINQUOY – Pauline PAUTHIER

**Absents excusés** : Jacques BIDLUN (proc. à C. GRASS) – Adèle COSTE (proc. à F. FULLOY) – Bernard ESCHENBRENNER (proc. à F. CAUDERLIER) – Claudine PERTUISOT (proc. à A. PONTENS)

**Secrétaire** : Francis CAUDERLIER

### **D/ 73-10-22 Modification du tableau des effectifs**

Le contrat aidé d'un agent technique arrive à échéance le 31 octobre. Il convient donc d'ouvrir un poste d'adjoint technique afin de pouvoir le stagiairiser au 1<sup>er</sup> novembre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de créer un emploi d'adjoint technique à temps complet à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2022.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

**La Maire-adjointe**

Christine GRASS



**Le secrétaire de séance**

Francis CAUDERLIER



Forme exécutoire des actes des autorités locales (loi 82-213 du 2 mars 1982). Acte de la commune du Verdon-sur-Mer.

publié le 03 Novembre 2022.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VERDON-SUR-MER**

L'an deux mille vingt-deux, le 31 octobre, le Conseil Municipal de la commune du Verdon-sur-Mer dûment convoqué, s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de Mme Christine GRASS, Maire-adjointe.

Nombre de Conseillers en exercice : 15  
Nombre de Conseillers votants : 15

Nombre de Conseillers présents : 11  
Date de convocation du Conseil Municipal :  
24 octobre 2022

**Présents** : Christine GRASS - Francis CAUDERLIER - Alain PONTENS - Bernard AUGÉARD – Fanny FULLOY – Alain DALMAZZO – Émilie ENNELIN - Marie-Christine LARTIGAU - Pascal GUILLET – Bernard VINQUOY – Pauline PAUTHIER

**Absents excusés** : Jacques BIDALUN (proc. à C. GRASS) – Adèle COSTE (proc. à F. FULLOY) – Bernard ESCHENBRENNER (proc. à F. CAUDERLIER) – Claudine PERTUISOT (proc. à A. PONTENS)

**Secrétaire** : Francis CAUDERLIER

**D/ 74-10-22 Sport vacances : demande de subvention au  
Conseil Départemental**

La commune a mis en place depuis 6 ans le projet « sport vacances » subventionné par le Département.

Cette activité s'est déroulée en 2021 / 2022 aux vacances de Toussaint, d'hiver, de Pâques et d'été, pour une durée totale de 19 jours et a rencontré beaucoup de succès auprès des jeunes Verdonnais.

Le budget prévisionnel 2022 / 2023 s'équilibre à 6.075 € en recettes et en dépenses :

DEPENSES	montant	RECETTES	montant
éducateur sportif (7h30/j) + réunions de préparation	4 075 €	Conseil Général	
Achat Matériel		nombre d'heures d'encadrement	1 254 €
		Réunions	55 €
		intervention Club Sportif local	150 €
activités spécifiques :		Prestataires Sportifs avec acte pédagogique	432 €
TOUSSAINT	450 €	transports	288 €
HIVER	200 €	intersports vacances	150 €
Pâques	200 €	<b>TOTAL CG</b>	<b>2 795 €</b>
ÉTÉ	1 000 €	après application du coefficient de solidarité : 1,20%	
mise en place intersports vacances	150 €	Participation des familles	914 €
		PSO CAF	632 €
		Commune	1 734 €
<b>TOTAL DES DEPENSES PREVISIONNELLES</b>	<b>6 075 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES PREVISIONNELLES</b>	<b>6 075 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de renouveler l'activité « sport vacances » lors de l'année scolaire 2022 / 2023, pour une durée totale de 19 jours répartis sur les différentes vacances scolaires (4 jours Toussaint, 3 jours hiver, 4 jours Pâques et 8 jours été)
- **AUTORISE** M. le Maire à solliciter une subvention au Département

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

La Maire-adjointe

Christine GRASS



Le secrétaire de séance

Francis CAUDERLIER

publié le  
03 Novembre 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VERDON-SUR-MER**

L'an deux mille vingt-deux, le 31 octobre, le Conseil Municipal de la commune du Verdon-sur-Mer dûment convoqué, s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de Mme Christine GRASS, Maire-adjointe.

Nombre de Conseillers en exercice : 15  
Nombre de Conseillers votants : 15

Nombre de Conseillers présents : 11  
Date de convocation du Conseil Municipal :  
24 octobre 2022

**Présents** : Christine GRASS - Francis CAUDERLIER - Alain PONTENS - Bernard AUGÉARD – Fanny FULLOY – Alain DALMAZZO – Émilie ENNELIN - Marie-Christine LARTIGAU - Pascal GUILLET – Bernard VINQUOY – Pauline PAUTHIER

**Absents excusés** : Jacques BIDALUN (proc. à C. GRASS) – Adèle COSTE (proc. à F. FULLOY) – Bernard ESCHENBRENNER (proc. à F. CAUDERLIER) – Claudine PERTUISOT (proc. à A. PONTENS)

**Secrétaire** : Francis CAUDERLIER

**D/ 75-10-22 Ecole multi sports : demande de subvention au  
Conseil Départemental**

Par délibération n°78-10-17 en date du 2 octobre 2017, le conseil municipal a décidé de mettre en place l'école multi sports, qui permet aux enfants de découvrir et pratiquer de nombreuses activités sportives, encadrées par des éducateurs sportifs.

Une subvention est accordée par le Département aux collectivités qui mettent en place ce projet, une participation est également demandée aux familles (30 € par enfant et tarif dégressif pour les fratries : 30 € le premier enfant, 15 € le deuxième et 10 € à partir du troisième enfant).

Le budget prévisionnel 2022 / 2023 s'équilibre à 2.540 € en recettes et en dépenses :

DEPENSES	montant	RECETTES	montant
		Conseil Départemental :	
matériel sportif	200 €	aide activités spécifiques	100 €
		aide éducateur sportif (11€/h + 10h de réunions)	990 €
<b>PRESTATIONS EXTERIEURES</b>			
éducateur sportif (2h30/semaine + tps de réunion préparation)	2 340 €	participation des familles : 30€/enfant	480 €
		subvention commune	970 €
<b>TOTAL DES DEPENSES PREVISIONNELLES</b>	<b>2 540 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES PREVISIONNELLES</b>	<b>2 540 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** la reconduction de l'école multisport pour l'année scolaire 2022 / 2023, et **AUTORISE** M. le Maire à solliciter la subvention du conseil départemental.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

La Maire-adjointe  
  
Christine GRASS  


Le secrétaire de séance  
  
Francis CAUDERLIER

publié le  
03 Novembre 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VERDON-SUR-MER**

L'an deux mille vingt-deux, le 31 octobre, le Conseil Municipal de la commune du Verdon-sur-Mer dûment convoqué, s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de Mme Christine GRASS, Maire-adjointe.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers votants : 15

Nombre de Conseillers présents : 11

Date de convocation du Conseil Municipal :  
24 octobre 2022

**Présents** : Christine GRASS - Francis CAUDERLIER - Alain PONTENS - Bernard AUGÉARD – Fanny FULLOY – Alain DALMAZZO – Émilie ENNELIN - Marie-Christine LARTIGAU - Pascal GUILLET – Bernard VINQUOY – Pauline PAUTHIER

**Absents excusés** : Jacques BIDALUN (proc. à C. GRASS) – Adèle COSTE (proc. à F. FULLOY) – Bernard ESCHENBRENNER (proc. à F. CAUDERLIER) – Claudine PERTUISOT (proc. à A. PONTENS)

**Secrétaire** : Francis CAUDERLIER

**D/ 76-10-22 Autorisation de signature de la Convention  
Territoriale Globale accordée à M. le Maire**

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) qui formalise les engagements de la Communauté de Communes Médoc Atlantique et ses communes membres signataires (Carcans, Hourtin, Lacanau, Queyrac, Saint Vivien-de-Médoc, Soulac-Sur-Mer, Vendays Montalivet, Le Verdon-Sur-Mer), avec la CAF, est arrivé à échéance le 31 décembre 2021. Il doit être remplacé par une Convention Territoriale Globale (CTG).

La CTG est : « une démarche qui vise à mettre les ressources de la CAF, tant financières que d'ingénierie, au service d'un projet de territoire afin de délivrer une offre de service complète, innovante et de qualité aux familles. Tous les champs d'intervention de la CAF peuvent être mobilisés : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits logement, handicap, inclusion numérique, accompagnement social ».

La signature d'une CTG repose sur :

- Un diagnostic de l'état des besoins de la population selon les thématiques choisies par la CAF et les collectivités ;
- L'offre d'équipement existante soutenue par la CAF et les collectivités locales ;
- Un plan d'actions précisant les objectifs de création de nouveaux services, mais aussi de maintien et d'optimisation des services existants ;
- Les modalités d'intervention et les moyens mobilisés ;
- Les modalités d'évaluation et de pilotage de la démarche.

Concomitamment à la délibération prise par le Conseil Communautaire en date du 28 juillet 2022 pour acter la signature de la Convention Territoriale Globale 2022-2026 par le Président, il convient aujourd'hui, d'autoriser M. le Maire à signer cette convention afin de permettre à la Collectivité de participer activement à l'évolution du projet social du territoire au regard des besoins de la population, tout en bénéficiant du maintien des financements du Contrat Enfance Jeunesse, arrivé à terme le 31/12/2021, pour les actions menées sur notre commune (uniquement pour les communes qui avaient signées le Contrat Enfance Jeunesse) et inscrites au titre de ce dispositif pour l'année 2022.

Celles-ci seront basculées dans le plan d'actions de la CTG et, de fait, elles bénéficieront en complément de la prestation de base (PSU/PSO) du Bonus Territoire (lié à la signature de la CTG) avec un versement direct aux gestionnaires des équipements, signataires des Conventions d'Objectifs et de Financements (COF) appropriées.



En complément, des aides pourront être activées pour le développement de l'offre de services à la population, au-delà des thématiques de la petite enfance, de l'enfance de la jeunesse et de la parentalité.

En effet, la CTG permet de développer de nouvelles offres sur l'ensemble des lignes politiques portées par la CAF de la Gironde, tel que l'accès aux droits, l'inclusion numérique, le logement, le handicap, l'animation de la sociale et l'accompagnement social.

Le plan d'action de la CTG sera réalisé en 2023 et ajouté à la CTG par avenant.

## **1- Contenu de la Convention Territoriale Globale**

Présentation de la Convention dûment complétée.

## **2- Proposition de Mme le Rapporteur**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :


- **AUTORISE** M. le Maire à signer la Convention Territoriale Globale.
- **AUTORISE** M. Le Maire à solliciter des financements dans le cadre de cette convention durant toute la durée de celle-ci.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

**La Maire-adjointe**  
  
Christine GRASS



**Le secrétaire de séance**

  
Francis CAUDERLIER

Forme exécutoire des actes des autorités locales (loi 82-213 du 2 mars 1982). Acte de la commune du Verdon-sur-Mer.

publié le 03 novembre 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VERDON-SUR-MER**

L'an deux mille vingt-deux, le 31 octobre, le Conseil Municipal de la commune du Verdon-sur-Mer dûment convoqué, s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de Mme Christine GRASS, Maire-adjointe.

Nombre de Conseillers en exercice : 15  
Nombre de Conseillers votants : 15

Nombre de Conseillers présents : 11  
Date de convocation du Conseil Municipal :  
24 octobre 2022

**Présents** : Christine GRASS - Francis CAUDERLIER - Alain PONTENS - Bernard AUGÉARD – Fanny FULLOY – Alain DALMAZZO – Émilie ENNELIN - Marie-Christine LARTIGAU - Pascal GUILLET – Bernard VINQUOY – Pauline PAUTHIER

**Absents excusés** : Jacques BIDALUN (proc. à C. GRASS) – Adèle COSTE (proc. à F. FULLOY) – Bernard ESCHENBRENNER (proc. à F. CAUDERLIER) – Claudine PERTUISOT (proc. à A. PONTENS)

**Secrétaire** : Francis CAUDERLIER

## **D/ 77-10-22 Soutien du Conseil municipal à la motion de la Fédération des Grands vins de Bordeaux en soutien à la viticulture**

### **« Soutenons la culture de la vigne et du vin en France et dans nos territoires »**

La vigne et le vin sont indissociables de la culture et de l'histoire de notre pays.

Depuis des siècles, le travail des vignerons façonne notre terre et sculpte nos paysages. Notre patrimoine tout entier, historique, culturel, gastronomique, porte l'empreinte de la viticulture, que le monde entier souhaite découvrir. Qu'ils soient anciens ou plus récents, nos terroirs font la fierté de nos territoires.

Au cœur de l'économie de notre pays, la vigne et le vin sont pourvoyeurs de plus de 500 000 emplois directs et indirects, dont plus de 25000 en gironde, des vignerons aux négociants, en passant par les ouvriers agricoles, les pépiniéristes, les cavistes, les œnologues ou encore les sommeliers.

Face aux aléas climatiques, aux tensions internationales, aux évolutions sociétales et environnementales... la résilience et la détermination des femmes et des hommes du vin qui font face à ces défis forcent notre admiration.

Pourtant la tentation est grande pour certains de réduire le vin à l'alcool qu'il contient, de le rendre responsable de tant de maux, de le désigner comme nouveau péril pour la santé publique et en conséquence d'inciter à l'abstinence. Une vision radicale qui est aussi un projet mortifère pour la vigne et le vin, pour la culture qui nous lie.

A cette sinistre vision, nous, élus des territoires viticoles, opposons notre conviction, forgée par notre connaissance du monde viticole et des aspirations de nos concitoyens : toujours avec modération, le vin est le symbole du partage et de la convivialité, il est indissociable de notre art de vivre, de notre gastronomie et de notre culture.

Quand certains s'échinent à remettre en cause la place du vin dans notre pays, nous rappelons ce que sont la vigne et le vin de nos territoires : une richesse, une source de vitalité, notre passé et notre avenir, un joyau qu'il nous faut préserver. Plusieurs de nos vignobles ont vu leurs paysages inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Face aux vellétés de certains de prescrire l'abstinence en toutes circonstances, il est aussi indispensable de rappeler que la modération est la pierre angulaire du modèle de consommation responsable que les Français ont adopté dans leur immense majorité, elle participe à la lutte contre les excès.

Ainsi, un « mois sans alcool » ne peut être un projet de santé publique porté par les représentants de l'Etat ; nous respectons l'initiative individuelle de nos concitoyens et des associations, mais nous combattons l'institutionnalisations de ce qui relève de l'injonction de quelques-uns et emporte la stigmatisation de toute une filière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** cette motion
- **RECONNAIT** le caractère essentiel de la culture de la vigne et du vin dans la vitalité et l'identité de notre territoire ;
- **RECONNAIT** le rôle des hommes et des femmes de la vigne et du vin dans la perpétuation de l'art de vivre à la française, empreint de partage et de convivialité, mais aussi de responsabilité ;
- **APPORTE** son entier soutien aux acteurs du secteur vitivinicole en cette période de vents contraire ;
- **APPELE** le Président de la République et l'ensemble des acteurs politiques du pays, à ne pas soutenir des initiatives stigmatisantes à l'encontre des femmes et des hommes de la vigne et du vin, mais à engager un véritable projet de soutien de la filière vitivinicole, à travers une politique ambitieuse et équilibrée.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

**La Maire adjointe**  
  
Christine GRASS

**Le secrétaire de séance**

  
Francis CAUDERLIER

Forme exécutoire des actes des autorités locales (loi 82-213 du 2 mars 1982). Acte de la commune du Verdon-sur-Mer.

Publié le 03 Novembre 2022.